Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux en Adour Garonne



Pour : Agence de l'eau Adour-Garonne
Date : 2025-2027
Région : Occitanie - **Domaine :** Agroécologie Biodiversité

Solagro a fourni une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pour la conception et la mise en œuvre de la prochaine phase du dispositif des PSE (Paiements pour Services Environnementaux).

Contexte

L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) a créé son dispositif de PSE (paiements pour services environnementaux) en 2018, et est accompagnée dans sa mise en place par Solagro depuis 2021.

En 2024, plusieurs évaluations du dispositif ont été publiées, dont un bilan national qui a souligné des résultats satisfaisants, et identifié plusieurs pistes d'amélioration.

L'AEAG a décidé d'intégrer ces recommandations dans la mise en œuvre de 2 nouveaux dispositifs PSE :

-PSE Zones humides - Prairies permanentes (PSE ZH-PP), pour le maintien, la préservation et la restauration des zones humides et des prairies permanentes,

- PSE Captages, pour la non-dégradation des captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable.

Objectifs

L'AEAG a fait appel à Solagro pour les accompagner sur des missions d'animation ainsi que sur des missions techniques, méthodologiques et d'expertises.

L'objectif est de fournir à l'AEAG des outils simples et efficaces pour assurer la mise en œuvre du nouveau dispositif, et faciliter l'animation des acteurs du territoire.

Déroulement

La mission de Solagro se résume en 4 volets :

- Appui à la gouvernance politique et technique, notamment par l'organisation et la préparation des réunions entre l'agence et les différents acteurs locaux, prestataires et partenaires,

- Accompagnement à la définition d'une méthodologie d'élaboration des PSE, par un travail d'analyse bibliographique, de consultation des différents acteurs du territoire, et une proposition de cadre méthodologique pour la priorisation des territoires éligibles aux PSE, pour le calcul des scores et les paiements relatifs ainsi que sur les outils mis à disposition pour capitaliser ces données,

- Mise en œuvre opérationnelle, technique et administrative du nouveau dispositif PSE, par la rédaction de guides méthodologiques et administratifs, d'une foire aux questions, ainsi qu'un accompagnement à la présentation du dispositif auprès des agriculteurs, et un soutien à la formation des auditeurs,

- Suivi et évaluation continue du dispositif, notamment par la valorisation des données et des résultats.

Solagro assure également un soutien ponctuel sur des besoins d'expertise et de communication.